

modèle bail commercial

Par **BENJAMINE**, le **24/10/2005** à **12:12**

Bonjour,

J'aurais besoin d'un modèle de bail commercial (tout commerce).

Savez-vous s'il est obligatoire de passer par un notaire ou si le bail peut être établi directement entre le bailleur et le locataire ?

La durée du bail est-elle tjs de 9 ans (avec possibilité de résiliation tous les 3 ans). Si vous avez d'autres précisions ...

Merci, à bientôt !

Par **jeeecy**, le **25/10/2005** à **14:40**

bonjour

tout d'abord ca ne sert a rien de poser la meme question deux fois...

ensuite tu n'es pas obligé de passer devant un notaire pour établir un bail commercial (heureusement twink)

le bail commercial est régi par les articles L145-1 à L145-60 du code de commerce

pour la durée du bail elle est normalement d'une durée minimale de 9 ans (avec possibilité de résiliation tous les 3 ans)